MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
ET DES TRANSPORTS

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL – LIBERTE - PATRIE

NOTE D'INFORMATION N° 01-2018/ONAEM/CAV-ST

Relative à l'identification des opérateurs économiques agréés pour mener des activités dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise

Il est porté à la connaissance des administrations impliquées dans la sécurité et la sûreté maritimes et portuaires que la liste des sociétés agréées pour mener des activités dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise se présente comme suit :

1. **les manutentionnaires et les installations portuaires :**
 - Première Installation portuaire de Lomé : Môle 1
 - Quatrième Installation portuaire de Lomé : Quai minéralier
 - PAL-Manutention

2. **les sous-traitants de la manutention, du transfert et du gardiennage des véhicules :**
 - INTERCONTINENT NEGOCE (ICON) SARL

3. **les sous-traitants des opérations detransbordement dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise**(fournitures de défense en caoutchouc et autres équipements) :
 - Néant

4. **les consignataires exerçant dans les installations portuaires de Lomé :**
 - OMA TOGO SARL
 - PAKO AGENCY LIMITED SARL
 - GROUPE GATO (2G) SAU
 - SOCIETE DE CONSIGNATION TRANSIT REPRESENTATION MARITIME (CTR) SARLU
 - TOP MARINE SERVICES (TMS) OFFSHORE TOGO SARL
 - GCS MARITIME SARL
 - NAVITRANS AFRICA-TOGO SARL
 - MEDITERRANEAN SHIPPING COMPANY TOGO (MSC) SA
 - INTER SEAS TOGO (IST) SARL
 - CMA-CGM TOGO SA
 - ADONAY SHIPPING CO LTD (ASC) SARL
 - MAERSK-TOGO SA
 - DADDO MARITIMES SERVICES TOGO (DMS-TOGO) SARL U
 - WEST AFRICAN MARITIME LOGISTICS SERVICES (WALMS)
 - GLOBAL SHIPPING-TOGO (GS-TOGO) SARLU
 - PSOMAKARA DIVING SERVICES & CONSULTING (PSOMAKARA) SARL

5. **les consignataires spécialisés en transbordement dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise** :

 - SAMHOLLANDIA SARL U
 - WEST ATLANTIC PORTS SERVICES (WAPS – TOGO) SARL

6. **les exploitants des unités mobiles de forage au large :**

 - Néant

7. **les sociétés de carénage des navires :**

 - Néant

8. **les sociétés de remorquage de navires :**

 - Néant

9. **les organismes d'assistance dans les installations portuaires : centres de formation ou de sensibilisation au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS) :**

 - Néant

10. **les organismes d'assistance dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise : relève d'équipage, autres assistances (à préciser) :**

 - SOCIETE MEDLOG-TOGO S.A

11. **les sociétés de magasinage et d'entreposage implantées dans le domaine du PAL :**

 - SOCIETE MEDLOG-TOGO S.A

12. **les organismes de sûreté reconnus (RSO), centres de formation dans le domainemaritime et de sensibilisation au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS) :**

 - BACO SARL U

13. **les organismes de sûreté reconnus (RSO) :**

 - Néant

14. **les cabinets d'expertises maritimes, de contrôles et d'inspections :**

 - AERE SARL
 - BUREAU VERITAS SARL
 - BACO SARL U
 - J.L.B. EXPERTISES SARL
 - GLOBAL MARITIME ADVISORS SARL
 - WAKEFIELD INSPECTION SERVICES TOGO (WIS-TOGO) SARL
 - BUREAU D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES ACTIVITES MARITIMES (BETAMAR) SARL

15. les sociétés des travaux immergés, de génie civil et de contrôle des travaux :

- BUREAU VERITAS SARL

16. les exploitantsd'engins flottants (pilotines, remorqueurs, navires de servitude et autres embarcation) :

- UNITED MARITIME SARL U
- UNITED WONDER MARINE (UWM) SARL U
- GIWUS MARINE (GIWUSM) SARL U
- HAWKSONS SARL
- STAR SHIPPING (SS) SARL U
- GULF OF GUINEAN TRADING COMPANY SARL
- PELA AFRIC ENTREPRISE MULTI-SERVICES (PAE MULTI-SERVICES) SARL
- SOCIETE INTER TRANS MARITIME(SITM) SARL

17. Exploitation de structures adjacentes aux installations portuaires :

- Néant

18. Sociétés de sécurité privées exerçant dans les installations portuaires :

- OCEAN AND LAND SECURITY (OLS) SA
- SOCIETE DE SECURITE VIGILANCE (SSV) SARL
- SAMHOLLANDIA SARL U
- MSS WEST AFRICA SA-CA
- VISION LOGISTIQUE CONSEIL (VLC-SECURITE) SARL

19. Sociétés de sécurité privées exerçant dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise :

- Néant

20. les avitailleurs de navires (livraison de provisions, pièces détachées, etc.)

- VIRGIN ISLAND SHIPPING SARL
- Etablissement ISAAC & FILS
- TOGO PROMOTION SHIPPING (TPS) SARLU
- TOGODIS SARL
- Etablissement BENYA SHIPPING
- UNITY SUCCESS MARINE SERVICES SARL
- UNITED MARITIME SARL U
- HAWKSONS SARL
- EL SHADDAI SUPPLY SARL U
- Etablissement COTIMEX
- GENERAL SHIPPING SUPPLIER (GSS) SAS
- TERRA LUMINA LOGISTICS SARL
- SAMHOLLANDIA SARL U
- SPARROW SHIPPING SARL
- BW ASSOCIATES (BWA)
- GLOBAL MARINE EXPRESS SERVICES (GLOMARES)

3

- ATLANTIC OCEAN PARTNER (AOP) SARL
- GIWUS MARINE (GIWUSM) SARL U
- GCS MARITIME SARL U
- AYME GLOBAL SUCCESS SERVICE & PARTENER
- GROUPE GATO SAU
- AVITAILLEMENT DES NAVIRES DU TOGO (AVINATO) SARL
- HOP SHIP SERVICES (HSS) SARL
- FLOURISH SHIPPING MANAGEMENT SARL U
- SAPHIR SHIPPING SARL U
- PAKO AGENCY LIMITED SARL

21. les intervenants sur les navires pour la collecte, le transport et la gestion des déchets et des ordures à l'exception des lubrifiants usagés :

- HAWKSONS SARL
- ETABLISSEMENT QUICK SERVICES 24/24 (EQS)
- AGENCE NATIONALE ET INTERNATIONALE D'AFFAIRES GROUP (ANIA GROUP)
- UNITED COMPANIES (UNICO) SARL
- AVITAILLEMENT DES NAVIRES DU TOGO (AVINATO) SARL

22. les intervenants sur les navires pour la collecte, le transport et la gestion des déchets, des ordures et des lubrifiants usagés :

- Etablissement COTIMEX

23. Les intervenants sur les navires pour la collecte, le transport et la gestion des lubrifiants usagés :

- DIPE SAS
- UNITED MARITIME SARL U
- SOTRANE TOGO SARL

24. Les intervenants dans les ports:

- Néant

25. Les exploitations des parcs de véhicules et vente de véhicules dans les parcs sous douane :

- Groupe GATO SAU
- GATO STAG SARL

26. Les transitaires ayant accès aux ports :

- SAMHOLLANDIA SARL U
- OMA LOGISTICS SARL
- Groupe GATO SAU
- ZIO LOGISTIQUES (ZIL) SARL
- TOGOLAISE DE LOGISTIQUES SA
- BARAKA SHIPPING LOGISTICS (BSL) SARL

27. Les sociétés de restauration ayant accès aux ports :

- Néant

28. Les cabinets d'avocats et d'huissiers ayant accès aux installations portuaires et aux espaces maritimes sous juridiction togolaise :

- Néant

Seules les sociétés agréées à ce jour sont autorisées à exercer des activités dans les installations portuaires et dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise.

Le Préfet Maritime, le Directeur Général du Port Autonome de Lomé, le Directeur Général du Bureau de Coordination et d'Assistance (BCA), le Commandant de la Base Marine, le Commandant du Groupement de Gendarmerie Maritime et le Commissaire chargé du Commissariat Spécial de Police du Port Autonome de Lomé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'observance stricte de la présente note.

Fait à Lomé, le 12 FEV 2018

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports

Ninsao GNOFAM

Ampliations :

- **Préfet Maritime**
- **Directeur Général du Port Autonome de Lomé**
- **Directeur Général du Bureau de Coordination et d'Assistance (BCA)**
- **Commandant de la Base Marine**
- **Groupement de Gendarmerie Maritime**
- **Commissariat Spécial de Police du Port Autonome de Lomé**